



# Compte-rendu du Conseil Municipal de Ligny-le-Ribault

## Séance du 28 mars 2019

L'an 2019 et le 28 Mars à 19 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances ,Salle du Conseil Municipal sous la présidence de DURAND-GABORIT Anne Maire

**Présents :** Mmes : DRUPT Dominique, DURAND-GABORIT Anne, MINIERE-GAUFROY Claire, NAUDIN Diane, SOULIER Patricia, MM : CHAUMET Nicolas, FOUGERET Eric, GLORIAN Jérémy, GRUGIER Olivier, LANDRÉ de la SAUGERIE Gilles, THEFFO Jean Marie, VALLICIONI Marc  
Excusé(s) ayant donné procuration : Mme KAKKO-CHILOFF Anne à M. THEFFO Jean Marie, M. GOUBERT Alex à Mme DURAND-GABORIT Anne  
Excusé(s) : Mme DE NOTER Armelle

### Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 12

**A été nommé(e) secrétaire :** M. GLORIAN Jérémy

*Approbation du compte rendu du 26 février 2019 à l'unanimité.*

### Ordre du jour :

- 1) **Compte administratif et compte de gestion 2018 - COMMUNE**
- 2) **Vote des taxes**
- 3) **Budget primitif 2019- COMMUNE**
- 4) **Comptes administratif et compte de gestion 2018 – EAU-ASSAINISSEMENT**
- 5) **Emprunt : station d'épuration**
- 6) **Budget primitif 2019 – EAU-ASSAINISSEMENT**
- 7) **Questions diverses**

Madame le Maire précise que les différents documents budgétaires ont été présentés lors de la commission des finances qui s'est déroulé le 13 mars dernier.

## **1) Compte administratif et compte de gestion 2018 -COMMUNE**

### **BUDGET COMMUNE - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018 DRESSE PAR LE RECEVEUR MUNICIPAL - réf : 2019-011**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2018 a été réalisée par le Receveur de La Ferté-Saint-Aubin et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif de la Commune. Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et du compte de gestion du Receveur, Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le compte de gestion du Receveur pour l'exercice 2018 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.  
A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

### **BUDGET COMMUNE - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 réf : 2019-012**

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 12 avril 2018 approuvant le budget primitif pour l'exercice 2018, Ayant entendu l'exposé de son rapporteur M. Olivier GRUGIER, le Maire ayant quitté la séance et le Conseil Municipal siégeant sous la Présidence de M. Olivier GRUGIER, Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve, le compte administratif de l'exercice 2017 arrêté comme suit :

INVESTISSEMENT 2018		FONCTIONNEMENT 2018	
Recettes	74 396.34 €	Recettes	879 746.40 €
Dépenses	191 707.20 €	Dépenses	847 542.05 €
total	-117 310.86 €	total	32 204.35 €

**Et donne QUITUS à Madame le Maire de sa gestion pour l'exercice 2018**

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

### **BUDGET COMMUNE - AFFECTATION DE RESULTAT 2018 -réf : 2019-013**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2018, Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018, Constatant que le compte administratif fait apparaître :

*Pour mémoire un résultat cumulé à la clôture de l'exercice précédent N-1 de 225 029.00 €*

- un excédent de fonctionnement de 32 204.35 €
- un déficit d'investissement de 117 310.86 €

Il est proposé d'affecter le résultat comme suit :

**Section d'investissement :**

117 310.86 € à reprendre en DEPENSES au compte 001

117 310.86 € à inscrire en RECETTE au compte 1068

**Section de fonctionnement :**

139 922.49 € à inscrire en RECETTE au compte 002

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

**2) BUDGET COMMUNE - VOTE DES TAXES COMMUNALES – ANNÉE 2019 - réf : 2019-014**

Madame le Maire, expose l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2019 et suggère de ne pas augmenter la part communale.

Proposition :

Taxe d'habitation 13,25 %

Taxe foncière pour le bâti 22,25 %

Taxe foncière pour le non bâti 55,00 %

A l'unanimité cette proposition est adoptée. (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

**3) Budget primitif 2019- COMMUNE****BUDGET COMMUNE - BUDGET PRIMITIF : ANNÉE 2019 -réf : 2019-015**

Madame le Maire présente à l'assemblée, le budget primitif de l'année 2019 dont les dépenses et les recettes en section de fonctionnement et en section d'investissement s'équilibrent de la façon suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	Montant
002 Déficit de fonctionnement reporté	- €
011 Charges à caractère général	331 750.00 €
012 Charges de personnel et frais assimilés	423 924.00 €
022 Dépenses imprévues	29 956.00 €
014 Atténuation de produits	56 000.00 €
65 Autres charges de gestion courante	83 350.00 €
66 Charges financières	15 100.00 €
67 Charges exceptionnelles	750.00 €
6811 Opérations d'ordre (amortissement)	3 710.14 €
023 Virement de la section d'investissement	117 738.35 €
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>1 062 278.49 €</b>
RECETTES	Montant
002 Résultat de fonctionnement reporté	139 922.49 €
6419 Rembt rémunération du personnel	26 000.00 €
70 Pds des services	72 200.00 €
73 impôts et taxes	536 681.00 €
74 Dotations subventions et participations	241 475.00 €
75 Autres produits de gestion courante	13 500.00 €
77 Produits exceptionnels	32 500.00 €
<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>1 062 278.49 €</b>

SECTION D'INVESTISSEMENT	
DEPENSES	Montant
Déficit de fonctionnement	117 310.86 €
20 Immobilisations incorporelles	8 993.49 €
21 Immobilisations corporelles	75 100.00 €
1641 emprunt en euros	68 705.00 €
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>270 109.35 €</b>
RECETTES	Montant
001 Solde d'exécution de la section d'inv reporté	
021 Virement de la section de fonctionnement	117 738.35 €
13 Subventions reçues	12 850.00 €
10 Dotations fonds divers et réserves (DGF)	135 810.86 €
16 emprunts et dettes assimilées (hors 165)	
40 Opération d'ordre de transfert entre sections	3 710.14 €
<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>270 109.35 €</b>

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et délibéré, approuve à l'unanimité le budget primitif du budget de la commune pour l'année 2019.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

#### 4) Compte administratif et compte de gestion 2018 – EAU-ASSAINISSEMENT

##### **BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018 DRESSE PAR LE RECEVEUR MUNICIPAL - réf : 2019-016**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2018 a été réalisée par le Receveur de La Ferté-Saint-Aubin et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif du budget de l'eau et de l'assainissement.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et du compte de gestion du Receveur,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le compte de gestion du Receveur pour l'exercice 2018 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

##### **BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 - réf : 2019-017**

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 12 avril 2018 approuvant le budget primitif pour l'exercice 2018,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur M. Olivier GRUGIER, le Maire ayant quitté la séance et le Conseil Municipal siégeant sous la Présidence de M. Olivier GRUGIER,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve, le compte administratif de l'exercice 2018 arrêté comme suit :

INVESTISSEMENT 2018		FONCTIONNEMENT 2018	
Recettes	286 439.38 €	Recettes	268 060.58 €
Dépenses	85 798.92 €	Dépenses	168 592.37 €
total	200 640.46 €	total	99 468.21 €

**Et donne QUITUS à Madame le Maire de sa gestion pour l'exercice 2018 pour le budget de l'eau et l'assainissement**

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

##### **BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT - AFFECTATION DE RESULTAT 2018 - réf : 2019-018**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2018,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de 99 468.21 €
- un excédent d'investissement de 200 640.46 €

PROPOSITION D'AFFECTATION DES RESULTATS

FONCTIONNEMENT => 99 468.21 € à A reprendre en RECETTES au c/ budgétaire 001

INVESTISSEMENT => 200 640.46 € à A reprendre en RECETTES au c/ budgétaire 002

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

#### 5) Emprunts : station d'épuration– EAU-ASSAINISSEMENT

##### **EMPRUNT A LONG TERME STATION D'EPURATION (530 000 €): BANQUE POSTALE - réf : 2019-019**

Mme le Maire rappelle que pour les besoins de financement de l'opération « création d'une station d'épuration », il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 530 000,00 EUR.

Le conseil municipal après avoir pris connaissance de l'offre de financement et des conditions générales version

CG-LBP-2019-08 y attachées proposées par La Banque Postale, et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

**Article 1 : Principales caractéristiques du contrat de prêt :**

**Montant, durée et objet du contrat de prêt**

- Score Gissler: 1A
- Montant du contrat de prêt: 530 000,00 EUR
- Durée du contrat de prêt: 20 ans soit un terme du contrat fixé au 01/06/2039
- Objet du contrat de prêt: financer les investissements : la station d'épuration

**Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 01/06/2039**

- Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds. Montant: 530 000,00 EUR
- Versement des fonds: à la demande de l'emprunteur jusqu'au 15/05/2019, en une fois avec versement automatique à cette date
- Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 1,50 %
- Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours
- Echéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité trimestrielle
- Mode d'amortissement : constant
- Remboursement anticipé: autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

**Commission**

Commission d'engagement : 0,10 % du montant du contrat de prêt

**Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire**

Le représentant légal de l'emprunteur est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec La Banque Postale.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

**EMPRUNT A COURT TERME STATION D'EPURATION (150 000 €): CREDIT MUTUEL - réf : 2019-020**

Mme le Maire rappelle que pour les besoins de financement de l'opération « création d'une station d'épuration », il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 150 000,00 EUR.

Le conseil municipal après avoir pris connaissance de l'offre de financement et des conditions générales proposées par Le Crédit Mutuel, et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

**Article 1 : Principales caractéristiques du contrat de prêt :****Montant, durée et objet du contrat de prêt**

- Montant du contrat de prêt: 150 000 EUR
- Durée du contrat de prêt: 2 ans soit un terme du contrat fixé
- Objet du contrat de prêt: financer les investissements : la station d'épuration
- Taux fixe : 0.60%

**Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire**

Le représentant légal de l'emprunteur est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec Le Crédit Mutuel.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

**6) Budget primitif 2019 – EAU-ASSAINISSEMENT****BUDGET PRIMITIF EAU ET ASSAINISSEMENT : BUDGET PRIMITIF- ANNÉE 2019 - réf : 2019-021**

Madame le Maire présente à l'assemblée, le budget primitif de l'année 2019 dont les dépenses et les recettes en section de fonctionnement et en section d'investissement s'équilibrent de la façon suivante :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT -BP 2019</b>	
<b>DEPENSES</b>	
011 Charges à caractère général	120 469.67 €
012 Charges de personnel et frais assimilés	15 000.00 €
022 Dépenses imprévues	
014 Atténuation de produits	24 000.00 €
65 Autres charges de gestion courante	3 500.00 €
66 Charges financières	17 000.00 €
67 Charges exceptionnelles	100.00 €
6811 Opérations d'ordre (amortissement)	77 700.00 €
023 Virement de la section d'investissement	62 259.54 €
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>320 029.21 €</b>
<b>RECETTES</b>	
002 Résultat de fonctionnement reporté	99 468.21 €
777 Dotations aux amortissements	12 601.00 €
70 Pds des services/ventes diverses	207 960.00 €
<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>320 029.21 €</b>

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	
<b>DEPENSES</b>	
1391 Dotations aux amortissements	12 600.00 €
16 emprunts en euros	71 000.00 €
20 Immobilisations incorporelles	74 000.00 €
21 Immobilisations corporelles	45 000.00 €
23 Immobilisation en cours	1 500 000.00 €
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>1 702 600.00 €</b>
<b>RECETTES</b>	
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	200 640.46 €
10 Dotations fonds divers et réserves rar°	- €
13 Subventions reçues	832 000.00 €
21 Immobilisations corporelles	62 259.54 €
emprunts	530 000.00 €
40 Opération d'ordre de transfert entre sections	77 700.00 €
<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>1 702 600.00 €</b>

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et délibéré, approuve à l'unanimité le budget primitif du budget de l'eau et l'assainissement pour l'année 2019.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

### **Constitution de groupement de commandes pour des prestations de gardiennage et surveillance de locaux et de manifestations diverses - réf : 2019-022**

Vu l'article 28 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 offrant la possibilité aux acheteurs publics d'avoir recours à des groupements de commandes. Ces groupements ont vocation à rationaliser les achats en permettant des économies d'échelle et à gagner en efficacité en mutualisant les procédures de passation des contrats,

Vu les besoins similaires de la Communauté de communes des Portes de Sologne et de ses communes membres en matière de prestations de gardiennage et surveillance de locaux et de manifestations diverses, permettrait, par effet de seuil, de réaliser des économies d'échelle et une optimisation de service.

Les modalités précisant l'organisation et le fonctionnement du groupement sont formalisées dans la convention constitutive de groupement de commandes.

La CAO du groupement est composée d'un représentant élu parmi les membres ayant voix délibérative de la CAO de chaque membre du groupement (membres titulaires). Pour chaque membre titulaire, un membre suppléant sera désigné selon les mêmes modalités.

La CAO est présidée par le représentant du coordonnateur.

#### ***Il est proposé au Conseil municipal:***

**D'ADHERER** au groupement de commande,

**D'ACCEPTER** les termes de la convention constitutive de groupement, annexée à la présente délibération,

**DE DESIGNER** comme représentants de la CAO du groupement de commandes :

- Anne GABORIT en qualité de titulaire, *(désigner un membre titulaire de la CAO)*
- Olivier GRUGIER en qualité de suppléant. *(désigner un membre titulaire de la CAO)*

**D'AUTORISER** Madame le Maire, ou son représentant :

- à signer la convention constitutive de groupement,

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

### **Numérotage et adressage :**

#### **La dénomination et la numérotation de nos rues pour :**

Marc Valliccioni et Jean-Marie Theffo ont présenté les différents échanges qui ont eu lieu lors de la réunion de la commission adressage. De nombreuses créations de noms vont être réalisés sans toutefois dénaturer les origines et noms des rues et chemins actuels, les noms des lieux-dits seront conservés (en plus de l'éventuelle nouvelle adresse) enfin des numéros vont être créés afin de répondre à une demande importante.

La séance est levée à: 21h00

En mairie, le 28/03/2019  
Le Maire

